

ajoutée aux deux fondations premières : l'éducation des jeunes filles, selon la volonté du curé Langevin, et le soin des malades, selon les Statuts de l'Ordre. Le 5 juillet 1885, un petit orphelin fut présenté par le curé d'Edmundston et accepté, ce qui décida la communauté d'ouvrir, pour les garçons de sept à treize ans, un département spécial, dans lequel on élèverait et instruirait ensemble quelques orphelins pauvres et les petits pensionnaires que les parents enverraient. L'exiguïté du local dont on put disposer pour ce nouveau département ne permit de recevoir, d'abord, que huit garçons, et encore fallut-il, pendant deux ans, avoir des couchettes à deux étages.

Jusqu'à l'année 1885, les Sœurs de l'Hôtel-Dieu n'avaient enseigné que les jeunes filles : quelques externes, enfants des rares familles alors à proximité du couvent, et une vingtaine de pensionnaires, ce que pouvait loger l'ancien pensionnat des Sœurs de la Charité. Les classes étaient absolument indépendantes du bureau provincial de l'Éducation, et l'Etat n'accordait aucune subvention à l'Académie, ni à l'Hôpital. Ce n'est qu'à la session de 1888 que le député du comté de Madawaska, M. Mathias Nadeau, put obtenir de la Législature provinciale une allocation annuelle, \$150.00, pour l'Hôpital de Saint-Basile. Ce subside fut porté à \$250.00, en 1893, à \$350.00 en 1897, à \$400.00, en 1898, à \$450.00 en 1900, à \$500.00 en 1901 et enfin à \$600, en 1907.

Une institutrice, munie d'un diplôme de l'École-Normale et qui avait enseigné pendant quelques années dans les écoles publiques, à l'entière satisfaction des parents, étant entrée au noviciat, en 1884, le district scolaire de Saint-Basile demanda qu'elle prît la direction de l'école paroissiale. Après délibération et consultation, la Communauté accéda à cette demande et décida de conformer l'enseignement donné à l'Académie aux lois et règlements des écoles publiques de la Province. Cela permettrait aux Sœurs de recevoir tous les élèves du district avoisinant le couvent, et de participer aux fonds destinés aux écoles publiques. De plus, le Couvent de Saint-Basile deviendrait une école préparatoire à l'École-Normale pour les jeunes filles et même pour les garçons qui se destineraient à l'enseignement. Quant à l'instruction religieuse, qui est toujours de première importance dans les écoles fréquentées par les enfants catholiques, il fut convenu qu'il en serait donné chaque jour une demi-heure, avant la classe, le matin, et